

Comité Technique commun du 22 mars 2019 RAPPORT (avis)

RENNES MÉTROPOLE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES / SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES

2019 – Emploi – Créations et transformations de postes.

Version 2 : annule et remplace la version précédente : * page 2

Ce rapport, présenté pour avis, reprend le projet de délibération sur les emplois portant sur :

- I – Les créations
- II – Les transformations

I – Créations

POLE RESSOURCES

1 – Direction Systèmes d'Information

- Création d'un emploi de technicien.ne

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction Associations Jeunesse Egalité

- Création d'un emploi d'attaché.e

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

1 – Direction Aménagement urbain et Habitat

- Création d'un emploi de rédacteur.trice ou de technicien.ne
- Création d'un emploi d'adjoint.e technique

Centre Communal d'Action Sociale

2 – Direction Economie, Emploi et Innovation

- Création d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve

POLE INGENIERIE SERVICES URBAINS

1 – Direction des Déchets et Réseaux d'Energie

- Création de deux emplois d'adjoint.e technique

*** 2 – Direction Projets d'Equipements Publics**

- Création d'un emploi d'ingénieur.e

3 – Direction Espace Public et Infrastructures

- Création d'un emploi d'ingénieur.e

- Création d'un emploi d'ajoint.e technique

II – Transformations

POLE INGENIERIE SERVICES URBAINS

1 – Direction Voirie

- Transformation d'un emploi d'ajoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

2 – Direction Espaces publics Infrastructures

- Transformation d'un emploi de technicien.ne en un emploi d'ingénieur.e
- Transformation d'un emploi d'ingénieur.e en un emploi d'ingénieur.e en chef
- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

1 – Service Information Géographique

- Transformation d'un emploi d'agent.e de maîtrise en un emploi de technicien.ne

2 – Direction Aménagement urbain et Habitat

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'assistant.e socio-éducatif

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.